

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB PB18/042

<b>A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP</b>									
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>									
<b>B Objet du CREP</b>									
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location								
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux								
<b>C Adresse du bien</b>	<b>D Propriétaire</b>								
Le Village 65560 FERRIÈRES	Nom : <b>Indivision Barats Chez Mr Barats Thierry</b> Adresse : <b>9,Rue de l'Artouste 64510 BORDES</b>								
<b>E Commanditaire de la mission</b>									
Nom : <b>Indivision Barats Chez Mr Barats</b> Qualité :	Adresse : <b>9,Rue de l'Artouste 64510 BORDES</b>								
<b>F L'appareil à fluorescence X</b>									
Nom du fabricant de l'appareil : <b>Niton</b> Modèle de l'appareil : <b>Xlips 300</b> N° de série : <b>91686</b>	Nature du radionucléide : <b>Cadmium 109</b> Date du dernier chargement de la source : <b>16/01/2015</b> Activité de la source à cette date : <b>1480 Mbq</b>								
<b>G Dates et validité du constat</b>									
N° Constat : <b>Indivision Barats 7208 30.04.18 P</b> Date du constat : <b>30/04/2018</b>	Date du rapport : <b>30/04/2018</b> Date limite de validité : <b>30/04/2019</b>								
<b>H Conclusion</b>									
Classement des unités de diagnostic :									
<b>Total</b>	<b>Non mesurées</b>	<b>Classe 0</b>		<b>Classe 1</b>		<b>Classe 2</b>		<b>Classe 3</b>	
	Nombre   %	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>213</b>	<b>16   7,51 %</b>	<b>191</b>	<b>89,67 %</b>	<b>4</b>	<b>1,88 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2</b>	<b>0,94 %</b>
<p><b>Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence</b></p> <p>Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.</p> <p><b>Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.</b></p> <p>En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.</p>									

## **PREMIERE PAGE DU RAPPORT**

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## **RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3**

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

## **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3**

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

## **METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4**

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

## **PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5**

## **CROQUIS ..... 5**

## **RESULTATS DES MESURES ..... 6**

## **COMMENTAIRES ..... 16**

## **LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 16**

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	16
---	----

## **OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 17**

## **ANNEXES ..... 18**

NOTICE D'INFORMATION .....	18
----------------------------	----

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**  
 Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
 Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**

**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>LE TUTOUR Philippe</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>QUALIXPERT, 17 rue BORREL 81100 CASTRES</b> Numéro de Certification de qualification : <b>C0218</b> Date d'obtention : <b>01/10/2017</b>
---	---

**2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)**

Autorisation ASN (DGSNR) : <b>T650222</b> Nom du titulaire : <b>AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE</b>	Date d'autorisation : <b>28/11/2022</b> Expire-le : <b>27/11/2017</b>
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **LE TUTOUR Philippe**

**2.3 Etalonnage de l'appareil**

Fabriquant de l'étalon : <b>NITON</b> N° NIST de l'étalon :	Concentration : <b>1,04 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,06 mg/cm<sup>2</sup></b>
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	30/04/2018	1,04
En fin du CREP	390	30/04/2018	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

**2.5 Description de l'ensemble immobilier**

Année de construction : Nombre de bâtiments :	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :
--	---

**2.6 Le bien objet de la mission**

Adresse : <b>Le Village</b> <b>65560 FERRIÈRES</b> Type : <b>Maison individuelle</b> Nombre de Pièces : Référence Cadastre : <b>NC</b>	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :
--	--

**2.7 Occupation du bien**

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

**2.8 Liste des locaux visités**

N°	Local	Etage
----	-------	-------

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1	Entrée	RDC
2	Cuisine	RDC
3	Cellier	RDC
4	WC extérieur	RDC
5	Remise	RDC
6	Séjour	RDC
7	Escalier	RDC
8	Escalier ext	RDC
9	Palier	1er
10	Chambre 1	1er
11	Chambre 2	1er
12	Chambre 3	1er
13	Chambre 4	1er
14	Salle de Bains	1er
15	WC	1er
16	Cuisine 2	1er
17	Chambre 5	1er
18	Terrasse	1er
19	Escalier 2	1er

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

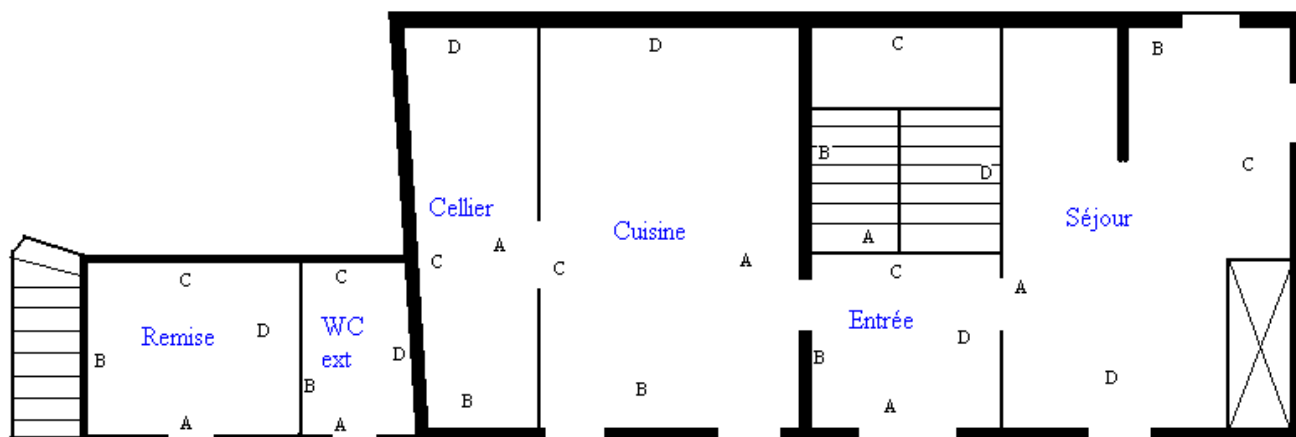
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

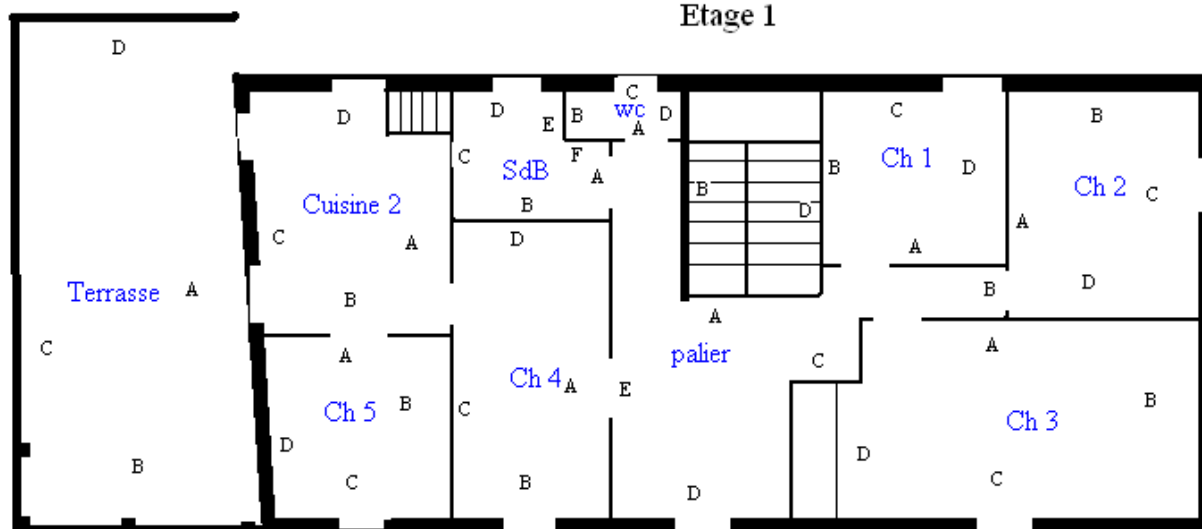
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

## 5 CROQUIS

## RDC



## Etage 1



## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
18	A	Garde-corps	Métal	Peinture	C			0,09	0	
19					MD			0,1		
20	A	Grille	Métal	Peinture	C			0,45	0	
21					MD			0,43		
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
3					MD			0,44		
12	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C		0,33	0	
13						MD				
14	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,4	0	
15						MD				

16	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C		0,29	0	
17						MD		0,09		
22	A	Tableau		Bois	Peinture	C	D	3,4	3	
	ABCD	Plinthes		Carrelage	Papier peint					carrelage
4	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,45	0	
5						MD		0,1		
6	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
7						MD		0,39		
8	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,09	0	
9						MD		0,1		
10	Plafond	Plafond		Plâtre	Papier peint	C		0,11	0	
11						MD		0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>8,33 %</b>

<b>Local : Cuisine (RDC)</b>											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
23	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
24						MD		0,06			
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	ABCD	Plinthes									Carrelage
35	B	Fenêtre n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,09	0	
36						MD		0,09			
37	B	Fenêtre n°1	ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,25	0	
38						MD		0,05			
39	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,33	0	
40						MD		0,08			
25	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,21	0	
26						MD		0,09			
43	B	Porte-fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	C			0,07	0	
44						MD		0,06			
47	B	Porte-fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	C			0,22	0	
48						MD		0,04			
49	B	Porte-fenêtre n°1	Grille	Métal	Peinture	C			0,19	0	
50						MD		0,06			
45	B	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant	Bois	Peinture	C			0,08	0	
46						MD		0,11			
53	B	Porte-fenêtre n°1	Tableau	Bois	Peinture	C			0,1	0	
54						MD		0,09			
51	B	Porte-fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,06	0	
52						MD		0,08			
41	B	Tableau		Bois	Peinture	C			0,09	0	
42						MD		0,06			
27	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
28						MD		0,11			
29	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
30						MD		0,08			
31	Plafond	Plafond		Plâtre	Papier peint	C			0,23	0	
32						MD		0,1			
33	Sol	Plancher				C			0,06	0	
34						MD		0,32			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Cellier (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
55	A	Mur	Ciment	Peinture	C			0,07	0	
56					MD			0,08		
65	A	Porte n°1 Dormant int	Bois	Peinture	C			0,08	0	
66					MD			0,06		
	ABCD	Plinthes	Carrelage							Carrelage
57	B	Mur	Ciment	Peinture	C			0,17	0	
58					MD			0,45		
59	C	Mur	Ciment	Peinture	C			0,25	0	
60					MD			0,07		
61	D	Mur	Ciment	Peinture	C			0,17	0	
62					MD			0,11		
63	Plafond	Plafond	Plâtre	peint	C			0,1	0	
64					MD			0,17		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : WC extérieur (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
67	A	Mur	Ciment	Peinture	C			0,36	0	
68					MD			0,01		
69	A	Porte n°1 Dormant ext	Bois	Peinture	C			0,31	0	
70					MD			0,32		
79	A	Porte n°1 Ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,09	0	
80					MD			0,24		
71	B	Mur	Ciment	Peinture	C			0,08	0	
72					MD			0,25		
73	C	Mur	Ciment	Peinture	C			0,06	0	
74					MD			0,04		
75	D	Mur	Ciment	Peinture	C			0,09	0	
76					MD			0,1		
77	Plafond	Plafond	Ciment	Peinture	C			0,1	0	
78					MD			0,08		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Remise (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
81	A	Mur	Pierres		C			0,07	0	
82					MD			0,08		
91	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
92					MD			0,09		
83	B	Mur	Pierres		C			0,09	0	
84					MD			0,11		
85	C	Mur	Pierres		C			0,19	0	
86					MD			0,06		
87	D	Mur	Pierres		C			0,04	0	
88					MD			0,08		
89	Plafond	Plafond	Bois	Brut	C			0,08	0	



90						MD			0,07		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

### Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
93	A	Mur	plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
94					MD			0,08		
103	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
104						MD				
105	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
106						MD				
107	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,22	0	
108						MD				
95	B	Mur	plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
96					MD			0,11		
109	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,05	0	
110						MD				
111	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
112						MD				
113	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,07	0	
114						MD				
117	C	Grille	Métal	Peinture	C			0,2	0	
118					MD			0,1		
97	C	Mur	plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
98					MD			0,41		
115	C	Tableau n°1	Bois	Peinture	C			0,07	0	
116					MD			0,5		
119	D	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,11	0	
120						MD				
121	D	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,03	0	
122						MD				
123	D	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	C		0,29	0	
124						MD				
99	D	Mur	plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
100					MD			0,07		
125	D	Tableau n°2	Bois	Peinture	C			0,4	0	
126					MD			0,1		
101	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
102					MD			0,22		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Escalier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
127	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,45	0	
128					MD			0,09		
129	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,45	0	
130					MD			0,08		
131	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,28	0	
132					MD			0,48		
137	D	Balustres	Bois	Vernis	C			0,1	0	
138					MD			0,1		

	D	Ensemble des contre-marches	Moquette							Moquette
	D	Ensemble des marches								Moquette
141	D	Limon	bois	Vernis	C			0,3	0	
142					MD			0,18		
139	D	Main-courante	Bois	Vernis	C			0,14	0	
140					MD			0,1		
133	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
134					MD			0,19		
135	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
136					MD			0,38		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Escalier ext (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
143	D	Garde-corps	métal	Peinture	C			0,08	0	
144					MD			0,07		
	Sol	Marches	Béton							Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>2</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
145	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,25	0	
146					MD			0,43		
	ABCDE	Plinthes	Bois							Bois brut
147	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,19	0	
148					MD			0,09		
149	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
150					MD			0,11		
157	D	Fenêtre n°1 Dormant ext	Bois	Peinture	C			0,1	0	
158					MD			0,06		
159	D	Fenêtre n°1 ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,49	0	
160					MD			0,11		
161	D	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C			0,09	0	
162					MD			0,39		
151	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
152					MD			0,09		
163	D	Tableau	Bois	Peinture	C			0,42	0	
164					MD			0,36		
153	E	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,43	0	
154					MD			0,07		
155	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
156					MD			0,11		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Chambre 1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
165	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,4	0	

166						MD			0,37		
175	A	Porte	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,1	0	
176						MD			0,09		
177	A	Porte	Ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,11	0	
178						MD			0,22		
	ABCD	Plinthes		Bois							Bois brut
167	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
168						MD			0,45		
181	C	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,08	0	
182						MD			0,07		
179	C	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C			0,11	0	
180						MD			0,11		
183	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,23	0	
184						MD			0,35		
169	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,41	0	
170						MD			0,08		
171	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
172						MD			0,29		
173	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
174						MD			0,07		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

<b>Local : Chambre 2 (1er)</b>											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
185	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
186						MD			0,49		
187	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,06	0	
188						MD			0,27		
189	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,07	0	
190						MD			0,07		
	ABCD	Plinthes		Bois							Bois brut
191	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,45	0	
192						MD			0,44		
193	C	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,44	0	
194						MD			0,16		
195	C	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C			0,11	0	
196						MD			0,1		
197	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,09	0	
198						MD			0,31		
199	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
200						MD			0,1		
205	C	Tableau		Bois	Peinture	C			0,07	0	
206						MD			0,07		
201	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
202						MD			0,08		
203	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,41	0	
204						MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Local : Chambre 3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
207	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
208					MD			0,37		
209	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C		0,08	0	
210						MD				
211	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C		0,11	0	
212						MD				
	ABCD	Plinthes	Bois							Bois brut
213	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
214					MD			0,06		
215	C	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C		0,28	0	
216						MD				
217	C	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C		0,17	0	
218						MD				
219	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,07	0	
220						MD				
221	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,32	0	
222					MD			0,39		
223	C	Tableau	Bois	Peinture	C			0,1	0	
224					MD			0,08		
225	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,26	0	
226					MD			0,13		
231	D	Placard dormant	Bois	Peinture	C			0,1	0	
232					MD			0,08		
229	D	Placard ouvrant	Bois	Peinture	C			0,11	0	
230					MD			0,03		
227	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
228					MD			0,07		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Chambre 4 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
233	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
234					MD			0,12		
235	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C		0,2	0	
236						MD				
237	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C		0,25	0	
238						MD				
	ABCD	Plinthes	Bois							Bois brut
241	B	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C		0,44	0	
242						MD				
243	B	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C		0,07	0	
244						MD				
245	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,08	0	
246						MD				
239	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
240					MD			0,16		
249	B	Tableau n°1	Bois	Peinture	C			0,1	0	
250					MD			0,1		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

247	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
248					MD			0,1		
251	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
252					MD			0,08		
253	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
254					MD			0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Salle de Bains (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
255	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
256						MD			0,41		
269	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,33	0	
270						MD			0,31		
271	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,1	0	
272						MD			0,1		
257	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
258						MD			0,07		
259	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
260						MD			0,44		
273	D	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C			0,29	0	
274						MD			0,44		
275	D	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,49	0	
276						MD			0,07		
277	D	Grille		Métal	Peinture	C			0,09	0	
278						MD			0,08		
261	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
262						MD			0,47		
263	E	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,41	0	
264						MD			0,07		
265	F	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
266						MD			0,29		
267	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,2	0	
268						MD			0,41		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>		

**Local : WC (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
279	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
280						MD			0,06		
281	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,21	0	
282						MD			0,1		
283	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,08	0	
284						MD			0,05		
285	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,28	0	
286						MD			0,41		
	ABCD	Plinthes		Bois							Bois brut
287	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,11	0	
288						MD			0,09		
289	C	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,06	0	
290						MD			0,09		

291	C	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C		0,11	0	
292						MD		0,07		
293	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,07	0	
294						MD		0,37		
301	C	Grille		Métal	Peinture	C		0,06	0	
302						MD		0,06		
295	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,38	0	
296						MD		0,11		
297	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,29	0	
298						MD		0,1		
299	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0,13	0	
300						MD		0,4		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

<b>Local : Cuisine 2 (1er)</b>											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
303	A	Mur		ciment	Peinture	C			0,07	0	
304						MD		0,07			
305	A	Porte	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,11	0	
306						MD		0,1			
307	A	Porte	Ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,41	0	
308						MD		0,3			
331	A	Porte n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,08	0	
332						MD		0,06			
333	A	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,36	0	
334						MD		0,1			
309	ABCD	Plinthes		Bois	peinture	C			0,29	0	
310						MD		0,1			
311	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
312						MD		0,09			
313	C	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C			0,07	0	
314						MD		0,15			
315	C	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C			0,24	0	
316						MD		0,1			
317	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,09	0	
318						MD		0,37			
319	C	Mur		Plâtre	Papier peint	+ de 1 m	NV		1,4	1	
323	D	Fenêtre n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C			0,33	0	
324						MD		0,42			
325	D	Fenêtre n°1	ouvrant int	Bois	Peinture	C			0,1	0	
326						MD		0,06			
327	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,21	0	
328						MD		0,35			
329	D	grille		Métal	Peinture	C			0,27	0	
330						MD		0,1			
320	D	Mur		ciment	Peinture	+ de 1 m	D		1,9	3	
321	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,39	0	
322						MD		0,29			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>5,88 %</b>	

**Local : Chambre 5 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
335	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
336					MD			0,08		
337	A	Porte n°1	Dormant int	Bois	Peinture	C		0,03	0	
338						MD				
339	A	Porte n°1	Ouvrant int	Bois	Peinture	C		0,33	0	
340						MD				
	ABCD	Plinthes	Bois							Bois brut
341	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
342					MD			0,39		
343	C	Fenêtre n°1	ouvrant ext	Bois	Peinture	C		0,11	0	
344						MD				
345	C	Fenêtre n°1	Dormant ext	Bois	Peinture	C		0,5	0	
346						MD				
347	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,2	0	
348						MD				
349	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,03	0	
350					MD			0,47		
351	C	Tableau	Bois	Peinture	C	ND		1,7	1	
352	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,14	0	
353					MD			0,06		
354	Plafond	Plafond	Lambris	Bois	Vernis	C		0,23	0	
355						MD				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Terrasse (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
356	A	Mur	Plâtre	Crépi	C			0,07	0	
357					MD			0,09		
368	B	Garde-corps n°1	métal	Peinture	C	ND		6,1	1	
358	B	Poteau n°1	Béton	peinture	C			0,08	0	
359					MD			0,12		
360	B	Poteau n°2	Béton	peinture	C			0,08	0	
361					MD			0,09		
362	B	Poteau n°3	Béton	peinture	C			0,4	0	
363					MD			0,07		
369	C	Garde-corps n°2	métal	Peinture	C	ND		8,4	1	
364	C	Poteau	Béton	peinture	C			0,07	0	
365					MD			0,49		
366	C	Poteau n° 2	Béton	peinture	C			0,24	0	
367					MD			0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Escalier 2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
370	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	

371						MD			0,08		
386	A	Porte	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,33	0	
387						MD			0,09		
388	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,09	0	
389						MD			0,07		
372	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
373						MD			0,1		
374	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,14	0	
375						MD			0,07		
376	D	Balustres		Bois	Vernis	C			0,06	0	
377						MD			0,07		
	D	Ensemble des contre-marches		Moquette							Moquette
	D	Ensemble des marches									Moquette
378	D	Limon		bois	Vernis	C			0,31	0	
379						MD			0,11		
380	D	Main-courante		Bois	Vernis	C			0,29	0	
381						MD			0,07		
382	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
383						MD			0,29		
384	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,35	0	
385						MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>				<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

LEGENDE	
<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche <b>HC</b> : en Haut au Centre <b>HD</b> : en Haut à Droite <b>MG</b> : au Milieu à Gauche <b>C</b> : au Centre <b>MD</b> : au Milieu à Droite <b>BG</b> : en Bas à Gauche <b>BC</b> : en Bas au Centre <b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé <b>NV</b> : Non visible <b>EU</b> : Etat d'usage <b>D</b> : Dégradé

7 COMMENTAIRES
Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non



## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

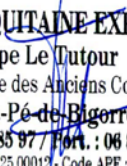
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

## 10 Auteur du constat

Signature

  
**AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE**  
Philippe Le Tutour  
Siège Social : 8, Rue des Anciens Combattants  
65270 St-Pé-de-Bigorre  
Tél./Fax : 05 62 41 85 97 / 06 87 54 42 52  
N° Siret 449 376 425 00013 - Code APE : 742 C

Cabinet : **AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE**  
Nom du responsable : **LE TUTOUR Philippe**  
Nom du diagnostiqueur : **LE TUTOUR Philippe**  
Organisme d'assurance : **ALLIANZ IARD**  
Police : **53714223**  
**Le 30/04/2018**

## NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### **Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Certificat N° C0218

Monsieur Philippe LE TUTOUR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 20/11/2013 au 19/11/2018	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments</b>	<b>Certificat valable</b> Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante avec mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 01/07/2017 au 30/06/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 27 septembre 2017

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

